



TRANSCATEGORIELS PRE-2004

Indemnité compensatoire

Pendant que notre haute hiérarchie occupe son temps à *"trouver des solutions simples pour motiver le personnel"* (sic), l'action de **R&D** a permis de trouver enfin un début de solution aux problèmes de centaines de collègues qui risquaient de perdre des centaines d'euros suite à leur passage de catégories avant 2004. Il a fallu 4 ans à notre administration pour identifier le vide juridique et trouver une nouvelle base juridique !!!! Ce nouveau statut et les dispositions transitoires incompréhensibles n'en finissent plus de créer de la confusion et la démotivation du personnel même au sein de l'équipe de négociateurs de la réforme.

L'origine du problème ...

Avec l'introduction de la réforme le 1 mai 2004, chaque collègue a reçu un facteur multiplicateur. Ce facteur généralement inférieur à un représente le ratio entre le salaire réel et le salaire de la nouvelle grille du statut. A terme et après promotion et prise d'échelon, ce facteur multiplicateur doit progressivement être ramené à 1 afin que tout un chacun rentre dans la nouvelle grille de salaire. Dans certains cas – notamment ceux bloqués en fin de carrière – le facteur multiplicateur devient largement supérieur à un après la promotion. Comme rien n'est explicitement prévu dans le statut pour régler ce cas – bravo aux négociateurs de la réforme - l'administration a choisi de traduire le facteur multiplicateur >1 en avancement d'échelon. Ce faisant, et compte de la nouvelle structure de carrière, nombreux sont ceux dont l'avancement salarial sera bloqué plus ou moins longtemps jusqu'au deuxième échelon de la promotion suivante permettant ainsi à l'administration de faire des millions d'économie sur le dos de son personnel.

Les transcatégoriels

Une telle application du statut pour les transcatégoriels se traduirait par des baisses de salaires pouvant aller jusqu'à €1,800 par mois !!!! Pour une réforme consacrant soi-disant la méritocratie, infliger des pertes de salaires à ceux qui réussissent à changer de catégories devient un exercice périlleux sans mentionner l'impact sur la motivation des collègues. Face à cet avatar de la réforme et dans l'attente d'une nouvelle base juridique à mettre rapidement au point, l'administration a décidé de ne pas octroyer le deuxième échelon et de laisser des centaines de collègues dans l'insécurité juridique la plus totale. Après avoir relancé l'administration à maintes reprises, le Comité Central du Personnel a finalement été saisi d'une proposition permettant aux transcatégoriels de progresser dans l'échelon sans perdre d'argent.

Dans ce dossier, **R&D** a privilégié une approche raisonnable, pragmatique et prudente visant à trouver rapidement une base juridique permettant aux transcatégoriels d'avant 2004 de recevoir leur deuxième échelon sans perdre un euro. Le TPI semblant suivre l'interprétation restrictive de la Commission du facteur multiplicateur supérieur à 1, il devient urgent d'adopter la base juridique permettant l'avancement d'échelon des transcatégoriels.

Les autres défis posés par le mérite et la motivation du personnel ...

En ce qui concerne les autres passages de catégorie entre 2004 et 2006 et après 2006, **R&D** attend les décisions de justice dans les différentes affaires portées devant le tribunal de la fonction



Renouveau & Démocratie



Syndicat du Personnel des Institutions Européennes

Bruxelles, le 30 septembre 2008

publique. Ces affaires devraient être débloquées lorsque la Cour de Justice aura rendu son jugement dans le pourvoi CENTENO normalement prévu fin 2008.

R&D surveille attentivement les processus d'attestation et de certification afin de déceler tout problème d'application.

Face à cette situation intenable où tout est fait pour démotiver le personnel et casser la fonction publique européenne, **R&D appelle à l'unité d'action de toutes les forces de la représentation du personnel dans tous les lieux toutes les instances et dans tous les dossiers afin de rattraper les dégâts de la réforme et d'éviter dans la plus grande unité syndicale les prochains dégâts de la politique de modernisation annoncée par Mme DAY.**